



Kantonales Tabak- und Nikotinpräventionsprogramm des Kantons Bern 2022 – 2025

Stratégie

Date de traitement 12.04.2022
Version 13
Status fertiggestellt
Klassifizierung frei
Autor Linda van der Wee
Nom du fichier kTNPP 2022 - 2025_Kurzkonzept_FR.docx

Édition : Gesundheits-, Sozial- und Integrationsdirektion

04/2022



Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Contexte	4
2.1	Données cantonales	4
2.2	Le tabac et la nicotine dans le canton de Berne : contexte social, politique et économique	5
2.3	Axes stratégiques dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention	6
3.	Vision	7
4.	Groupes cibles et environnements de vie	7
5.	Objectifs du programme et objectifs détaillés	7
6.	Données de référence	8
6.1	Organisation et compétences	8
6.2	Calendrier	9
6.3	Budget	9

1. Introduction

Le canton de Berne s'engage depuis plusieurs années dans la prévention du tabagisme. Certaines de ses initiatives prennent la forme de projets et d'actions mis sur pied par des prestataires qui sondent activement les besoins dans le canton et adaptent leurs offres aux nécessités du groupe cible. Le Programme de prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine du canton de Berne 2022-2025 rassemble les mesures de prévention en la matière et associe les parties prenantes dans l'objectif de mieux exploiter les synergies et de donner plus de poids à la thématique de la prévention dans ces domaines à l'échelle cantonale.

Avec l'adoption de la motion 166-2019 (Schönenberger, PS)¹ exigeant l'interdiction de fumer sur les places de jeux publiques et dans les installations scolaires du canton de Berne ainsi que de diverses autres interventions parlementaires, le thème de l'addiction, et en particulier de la prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine, gagne en importance au Parlement.

Les fabricants de cigarettes électroniques se réjouissent de la popularité grandissante de leurs produits auprès des jeunes de 13 à 15 ans constatée à l'échelle internationale². Jusqu'à récemment en Suisse, ces cigarettes pouvaient être vendues à tous, sans restriction d'âge. Or, leurs arômes fruités et sucrés en font des produits particulièrement appréciés des enfants et des jeunes, constituant souvent une première étape vers la consommation de tabac³. Devant l'augmentation de la consommation des produits nicotiques de nouvelle génération chez les jeunes, la prévention se révèle un enjeu d'autant plus important auprès de cette population.

Les connaissances scientifiques quant aux dangers pour la santé que représente la consommation active et passive de ces produits nicotiques (cigarette électronique et autres), qui rencontrent un grand succès sur le marché, sont encore peu nombreuses. Les addictologues s'accordent toutefois à dire que si ces produits peuvent être utiles pour l'arrêt du tabac, ils ne doivent pas devenir une porte d'entrée vers le tabac pour la jeune génération⁴. Il est scientifiquement prouvé que les enfants et les jeunes sont particulièrement vulnérables à la dépendance à la nicotine dans la mesure où celle-ci est susceptible de compromettre le développement de leur cerveau^{5, 6}. Il est donc d'autant plus préoccupant qu'ils soient les premières cibles des stratégies de marketing des fabricants de produits nicotiques. En 2021, le canton de Berne a inscrit les produits du tabac, les produits à fumer à base de plantes ainsi que les cigarettes électroniques dans sa loi sur le commerce et l'industrie (LCI)⁷, les plaçant ainsi, d'un point de vue légal, sur un pied d'égalité avec les produits à fumer traditionnels et l'alcool. Cela n'en réduit pas moins la pertinence du présent programme de prévention, qui contient des mesures ciblées de protection de la jeunesse. À cela s'ajoute le fait que 32,9 % des Bernois et des Bernoises de 14 et 15 ans interrogés en 2018 dans le cadre de l'étude *Health Behaviour in School-aged Children (HBSC)* qui avaient fumé des cigarettes traditionnelles dans les 30 jours précédents ont indiqué les avoir achetées eux-mêmes⁸. Dans la mesure où la véracité de ces informations n'est pas remise en question, il faut donc partir du principe que des produits du tabac sont régulièrement vendus à des personnes mineures. Une raison de plus de renforcer nettement la protection de la jeunesse dans le canton de Berne.

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la population suisse ne doivent par ailleurs pas être occultées. La suppression temporaire des offres de promotion de la santé et de prévention durant cette période pourrait en partie expliquer les effets délétères de la pandémie sur la santé mentale des enfants

¹ Interdiction de fumer sur les places de jeux publiques et dans les installations scolaires du canton de Berne (lien)

² Association suisse pour la prévention du tabagisme (2020). *Europe: les cigarettes électroniques ont toujours la cote chez les jeunes* (lien)

³ Ligue pulmonaire zurichoise. (2019). *Merkblatt E-Zigaretten* (lien, notice disponible en allemand seulement)

⁴ Addiction Suisse. (2020). *Panorama suisse des addictions 2020. Version pour les médias* (lien)

⁵ Ibid.

⁶ Goodwin, R. D. (2020). *Impact of Cannabis Use on Nicotine and Tobacco Use Outcomes*. *Nicotine & Tobacco Research*. Volume 22, Issue 8, p. 1257–1259

⁷ Loi du 4 novembre 1992 sur le commerce et l'industrie (LCI ; RSB 930.1)

⁸ Schneider, E., Eichenberger, Y., Masseroni, S., Kretschmann, A., & Delgrande Jordan, M. (2019). *Befragung zum Gesundheitsverhalten von 11- bis 15-jährigen Schülerinnen und Schülern. Deskriptive Statistik der 2018 erhobenen Daten des Kantons Bern*. Lausanne : Addiction Suisse

et des jeunes ainsi que la solitude accrue des personnes âgées^{9, 10}. Un nombre non négligeable de prestations n'ont pas pu être proposées ou l'ont été dans des conditions restreintes. Leur planification, leur mise en œuvre et leur évaluation s'est avérée difficile, même dans les phases où la situation s'était quelque peu détendue.

Le Programme cantonal de prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine 2022-2025 se fonde sur la stratégie Fonds de prévention du tabagisme 2020-2024 et, dans une perspective plus large, sur les stratégies nationales Santé2030¹¹, Prévention des maladies non transmissibles (MNT)¹² et Addictions¹³ ainsi que sur les rapports La santé psychique en Suisse et le plan d'action pour la prévention du suicide en Suisse. Il se réfère également à la situation telle qu'elle prévaut dans le canton de Berne ainsi que sur les stratégies cantonales déjà déployées dans les domaines des addictions, de la promotion de la santé et de la prévention.

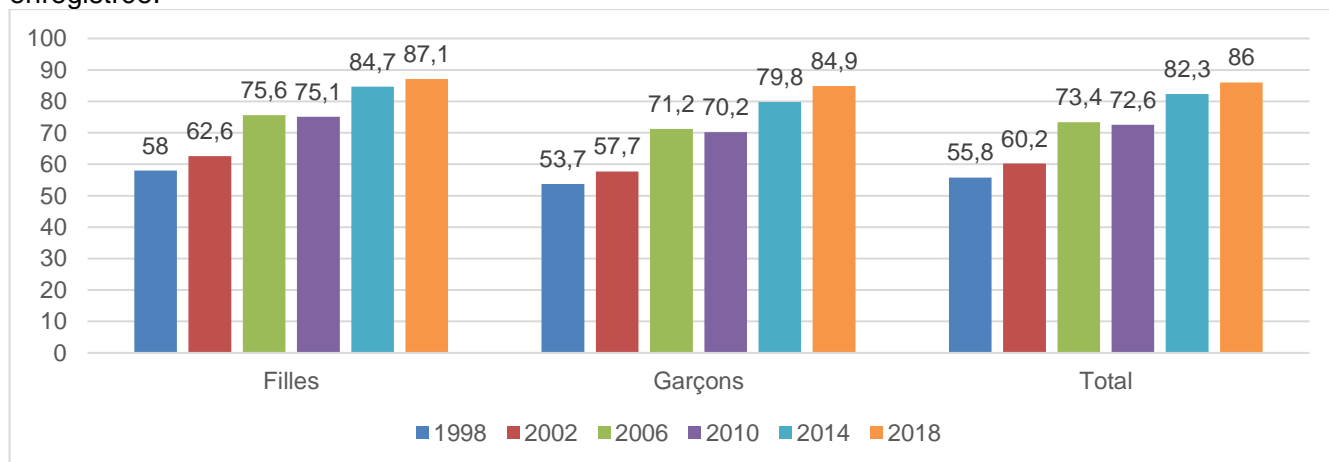
2. Contexte

2.1 Données cantonales

Dans le canton de Berne, la prévalence du tabagisme s'établit à 25 %, soit légèrement en dessous de la moyenne suisse. Les hommes y fument plus fréquemment que les femmes¹⁴.

S'agissant du présent programme, l'accent est mis sur la consommation de tabac et de nicotine chez les enfants et les jeunes du canton de Berne. L'étude HBSC, menée tous les quatre ans (dernier relevé en 2018), questionne les élèves de la 7^H à la 11^H à propos de leur santé et de leurs habitudes en matière de santé. Ce sont ainsi 1874 élèves germanophones et francophones âgés de 11 à 15 ans qui ont été interrogés dans ce cadre en 2018 pour le canton de Berne, dont 51,7 % de filles et entre 340 et 400 élèves de chaque âge dans la fourchette donnée.

Si l'on analyse la prévalence du non-tabagisme sur l'ensemble de l'échantillon de manière longitudinale, on note une augmentation constante entre 1998 et 2018, hormis en 2010 où une baisse a été enregistrée.



Prévalence du non-tabagisme chez les élèves de 11 à 15 ans selon le sexe, de 1998 à 2018 (en pourcentage) ; formulation différente des questions selon les années (identique en 2014 et 2018). Source : HBSC, canton de Berne.

⁹ Pro Juventute. (2021). *Rapport de Pro Juventute sur le coronavirus. Impacts de la pandémie de Covid-19 sur les enfants, les jeunes et leurs familles en Suisse*

¹⁰ Kessler, C. & Guggenbühl, L. (2021). *Répercussions de la pandémie de coronavirus sur la santé de la population en termes de vulnérabilité et de ressources. Sélection de résultats de recherches de 2020 pour la Suisse*. Document de travail 52. Berne et Lausanne : Promotion Santé Suisse

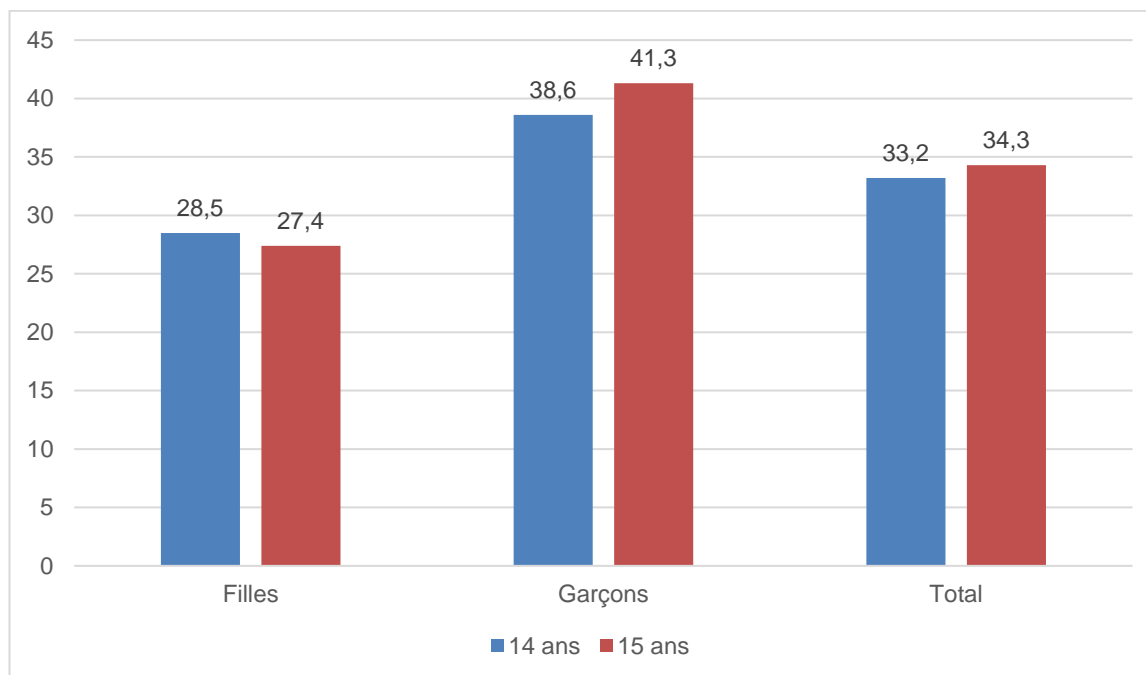
¹¹ Santé2030 (admin.ch) (lien)

¹² Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (admin.ch) (lien)

¹³ Stratégie nationale Addictions (admin.ch) (lien)

¹⁴ MonAM – Système de monitoring suisse des Addictions et des Maladies non transmissibles. *Consommation de tabac (âge : 15+)* (admin.ch) (lien)

La progression de la cigarette électronique chez les jeunes est constatée tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle cantonale. Avec une proportion de jeunes de 14 et 15 ans ayant déjà fait usage d'une cigarette électronique au moins une fois dans leur vie s'établissant respectivement à 33,2 % et à 34,3 %, le canton de Berne se situe toutefois nettement en deçà de la moyenne nationale. Quand on les interroge sur les raisons qui les ont poussés à essayer la cigarette électronique, les jeunes citent en premier lieu la curiosité à l'égard des produits nicotiniques.



Part des élèves de 14 et 15 ans ayant fait usage d'une cigarette électronique (ou d'une chicha électronique) au moins une fois dans leur vie, selon l'âge et le sexe, en 2018 (en pourcentage). Source : HBSC, canton de Berne.

2.2 Le tabac et la nicotine dans le canton de Berne : contexte social, politique et économique

Dans le canton de Berne comme dans d'autres cantons, la consommation de tabac et de nicotine est influencée par les facteurs les plus divers. Des éléments sociaux, culturels, politiques et économiques conditionnent des aspects importants liés au tabac comme sa vente et sa remise, sa promotion, la protection de la jeunesse ou encore la protection contre la fumée passive.

S'agissant du tabagisme, on observe une mutation depuis les années 70 et 80 caractérisée par une diminution de son acceptation au sein de la société¹⁵. De nombreux facteurs politiques, légaux et scientifiques y ont certainement contribué, notamment en ce qui concerne la vente et la remise du tabac ou la publicité le mettant en avant. Plus récemment a été lancée l'initiative « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) »¹⁶, dite initiative « Enfants sans tabac », approuvée à plus de 55 % par le peuple suisse le 13 février 2022. Dans ce contexte, nombreux ont été les articles de presse à dénoncer l'influence politique du lobby du tabac. On oppose là les intérêts financiers de l'industrie du tabac à la protection de la jeunesse¹⁷.

Le canton de Berne dispose de ses propres dispositions relatives à la remise et à la vente de tabac ainsi qu'à la publicité pour le tabac. Il s'engage ainsi en faveur de la protection de la jeunesse et de la protection contre la fumée passive, notamment dans l'hôtellerie-restauration et dans les fêtes et

¹⁵ Bruttel, O. (2011). Deutsches Ärzteblatt. *Rauchen im Wandel der Zeit: Die Oberschicht hat sich abgewandt* (lien, disponible en allemand seulement)

¹⁶ 20.068 | Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac). Initiative populaire | Objet | Le Parlement suisse (parlament.ch) (lien)

¹⁷ Bulletin des médecins suisses. (2019). *Débat parlementaire sur la loi sur les produits du tabac et les interdictions de la publicité. Les hypocrites de la protection de la jeunesse et leurs complices* (lien)

manifestations publiques. La protection de la jeunesse se traduit notamment par des dispositions qui protègent les jeunes contre une consommation précoce et excessive d'alcool et de tabac ou de nicotine. Ces dispositions figurent dans différentes lois cantonales. Des restrictions ont ainsi été mises en place en matière de publicité¹⁸ ainsi que dans le domaine de la vente, la vente de tabac et de produits nicotiques n'étant autorisée qu'aux personnes de plus 18 ans¹⁹. Le personnel de vente et de service de même que les distributeurs automatiques doivent contrôler l'âge de la clientèle sur la base d'une pièce d'identité valable. La personne détentrice de l'autorisation délivrée à un établissement est tenue de se conformer aux dispositions relatives à la protection de la jeunesse, ce qui inclut l'instruction de son personnel de vente. La commune dans laquelle l'établissement a son siège est quant à elle chargée de surveiller l'observation des restrictions au commerce des produits du tabac²⁰. Les infractions aux dispositions donnent lieu à des sanctions pénales, telles qu'une amende d'au moins 200 francs²¹. La préfecture ou la police du commerce compétente peut par ailleurs prononcer des mesures de droit administratif, telles que l'obligation de fournir un concept de protection de la jeunesse ou de former le personnel, l'interdiction temporaire ou définitive de vente ainsi que la fermeture provisoire de l'établissement²².

Sous l'impulsion de la motion Löffel-Wenger « Étendre la protection de la jeunesse aux cigarettes électroniques et compagnie » adoptée au Grand Conseil en 2018, le canton s'attaque désormais à la nouvelle tendance de l'industrie du tabac prônée comme une manière « saine » de fumer et qui, à ce titre, rencontre un vif succès sur le marché. Les cigarettes électroniques et les produits nicotiques sont vantés dans la publicité comme étant moins nocifs que les produits du tabac et les produits à fumer traditionnels. Les bases légales et scientifiques dans ce domaine restent encore à élaborer. Ce que l'on peut néanmoins dire avec certitude, c'est que « la consommation de liquides avec nicotine entraîne le risque d'une accoutumance physique, suivie d'une dépendance à la nicotine », comme l'a écrit le Conseil-exécutif dans sa réponse à la motion Löffel-Wenger²³.

2.3 Axes stratégiques dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention

En matière de politique sanitaire, le canton de Berne a pour objectif de promouvoir, de maintenir et de rétablir la santé de sa population tout en assurant une égalité des chances. En adoptant la motion 034-2015²⁴, le Grand Conseil a chargé le Conseil-exécutif d'élaborer une stratégie de la santé. La stratégie de la santé du canton de Berne 2020-2030 vient combler les lacunes qui existaient entre les différents programmes et rapports à l'échelle cantonale et la stratégie fédérale Santé2030. Elle décrit les forces et les faiblesses ainsi que les opportunités et les menaces du système de santé bernois et met en évidence les évolutions visées. Le domaine de la promotion de la santé et de la prévention ainsi que la gestion intégrée des soins bénéficient d'une attention particulière puisqu'ils feront chacun l'objet d'une stratégie partielle²⁵.

La stratégie cantonale d'aide aux personnes dépendantes repose sur la politique dite des quatre piliers de l'Office fédéral de la santé publique. La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) du canton de Berne pilote l'aide aux personnes dépendantes, la promotion de la santé et la prévention (des addictions) en se fondant sur les principes définis dans la stratégie cantonale citée précédemment et son rapport complémentaire²⁶.

¹⁸ Loi du 4 novembre 1992 sur le commerce et l'industrie (LCI ; RSB 930.1), art. 15, 18 et 18a

¹⁹ Ibid., art. 16, 17 et 18

²⁰ Ibid., art. 18 et 18a

²¹ Ibid., art. 29, al. 2

²² Croix-Bleue Berne-Soleure-Fribourg (2018). *Protection de la jeunesse Berne – Bases légales* (lien)

²³ Étendre la protection de la jeunesse aux cigarettes électroniques et compagnie (be.ch) (lien)

²⁴ Élaboration concertée d'une stratégie cantonale de la santé (be.ch) (lien)

²⁵ Site internet de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration > Thèmes > Santé > *Politique sanitaire* (lien)

²⁶ Site internet de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration > Thèmes > Social > *Aide aux personnes dépendantes* (lien)

3. Vision

Au moins 85 % des enfants et des jeunes du canton de Berne optent pour une vie sans tabac et sans nicotine et bénéficient d'une protection totale contre la consommation passive de produits du tabac et de produits nicotiques.

4. Groupes cibles et environnements de vie

Le Programme cantonal de prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine 2022-2025 vise les enfants et les jeunes ainsi que leurs personnes de référence. Dans l'optique de garantir une égalité des chances, il s'adresse spécifiquement aux personnes issues de la migration ou de milieux socio-économiques défavorisés.

La famille, les structures de loisirs, la commune, les établissements pédagogiques et l'entreprise formatrice constituent les principaux environnements de vie des groupes cibles. À l'intérieur de ces cercles, nombreux sont les multiplicateurs et multiplicatrices ainsi que les personnes clés qui peuvent exercer une influence sur les groupes cibles en matière de prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine.

5. Objectifs du programme et objectifs détaillés

Intégrant les stratégies nationales et cantonales citées, le contexte cantonal et la vision formulée au point 3, le Programme cantonal de prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine 2022-2025 poursuit les objectifs supérieurs suivants :

- Les enfants et les jeunes du canton de Berne bénéficient, dans les environnements de vie définis, de conditions qui promeuvent pleinement leur santé.
- Les compétences en matière de santé ainsi que les facteurs de protection des enfants et des jeunes et les facteurs de risque influant sur ces derniers sont abordés de manière ciblée par les personnes de référence, les organisations et les différents acteurs au sein de ces environnements de vie.
- Les acteurs de la prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine agissent en réseau de manière coordonnée, axée sur les résultats, durable et ciblée.
- Les bases légales relatives à l'ensemble des produits du tabac et des produits nicotiques sont mises en œuvre de manière cohérente dans le canton de Berne (promotion de la prévention structurelle).
- La prévalence du non-tabagisme atteint 96 % chez les jeunes âgés de 11 à 15 ans d'ici à 2025.

Les objectifs détaillés du présent programme de prévention découlent eux-mêmes des objectifs supérieurs du programme et se fondent sur les stratégies d'intervention suivantes :

- Empêcher le début de la consommation de tabac et promouvoir l'arrêt
- Renforcer la protection de la jeunesse
- Protéger la population du tabagisme passif
- Promouvoir les échanges et la coopération entre les acteurs de la prévention à l'échelle nationale, cantonale et communale

Les mesures permettant d'atteindre les objectifs détaillés reposent quant à elles sur les quatre niveaux d'action définis par le Fonds de prévention du tabagisme : « Politique » (P), « Information au public » (IP), « Mise en réseau » (MR) et « Intervention » (I).

Objectifs détaillés	Mesures (niveau)	Responsabilité
Mise en œuvre des bases légales relatives à la protection de la jeunesse concernant les produits du tabac et les produits nicotiniques	Rencontres régionales de coordination de la protection de la jeunesse (P, MR)	Croix-Bleue Berne-Soleure-Fribourg
	Achats-tests de tabac et de nicotine (I, P)	Croix-Bleue Berne-Soleure-Fribourg
Offres de sport et de loisirs sans tabac et sans nicotine	Modèle de prévention EverFresh Berne (I)	Fondation IdéeSport
	Prévention de la consommation de tabac et de nicotine dans les clubs et associations (I, P)	Centre de compétences pour le sport
Connaissances et compétences des personnes de référence en matière de prévention du tabagisme actif et passif et de la dépendance à la nicotine	Atelier sur la prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine pour les personnes clés du domaine de la migration (I)	Santé bernoise
	Projet « Zackstark – rauchfrei durch die Lehre » pour assurer la protection des apprenti·e·s (I)	Ligue pulmonaire bernoise
Sensibilisation et information	Portail be.feel-ok.ch (IP)	Radix
Travail stratégique	Élaboration de la stratégie partielle Promotion de la santé et prévention (P)	Office de la santé

6. Données de référence

6.1 Organisation et compétences

Organe responsable

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne

Office de la santé

Rathausgasse 1

Case postale

3000 Berne 8

Direction stratégique

Karen Hofmann, responsable de la division Planification des soins

Tél. : 031 633 78 56 ; courriel : karen.hofmann@be.ch

Direction opérationnelle

Linda van der Wee, collaboratrice scientifique à la division Planification des soins

Tél. : 031 636 14 41 ; courriel : linda.vanderwee@be.ch

6.2 Calendrier

Étapes	Dates
Lancement du programme	1 ^{er} janvier 2022
Planification annuelle	Chaque année au 15 février
Compte rendu et décompte	Chaque année au 15 mars
Entretien de suivi	Selon les besoins ou chaque année
Rencontre des partenaires	Chaque année
Fin du programme	31 décembre 2025

6.3 Budget

	Pourcentage	Montant en CHF (variable selon les années)
Contribution cantonale	20 % (minimum)	54 254
Contribution forfaitaire du Fonds de prévention du tabagisme	80 %	217 016
Total en CHF (variable selon les années)		271 270